Image not found or type unknown

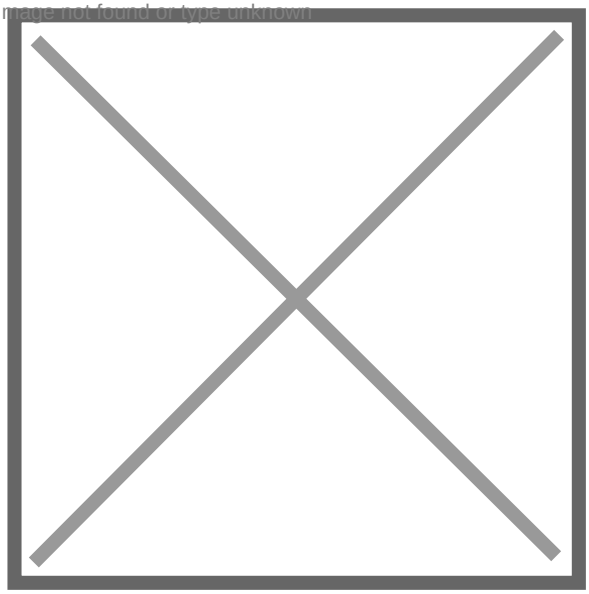

Utilisation véhicule privé

Par **rmmi97420**, le **01/05/2013** à **22:17**

[fluo]bonjour[/fluo]
Mon employeur peut il m obliger à utiliser mon véhicule privé dans le cadre de déplacement professionnel, sachant que ni sur mon contrat ni dans le convention collective il n est stipulé nulle part que je doit utiliser mon véhicule personnel.
Auparavant je le faisais et me faisais rembourser, mais les frais de remboursement kilométrique ne couvrant plus mes dépenses pour les déplacements effectues pour la société, j ai écrit à ma direction pour leur demander de prendre des dispositions pour me fournir les moyens nécessaires pour que je puisse effectuer des déplacements entre mon bureau et les chantiers dont je suis en charge dans plusieurs communes.
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Lag0**, le **02/05/2013** à **07:20**

Bonjour,
Votre employeur ne peut pas vous obliger à utiliser votre véhicule personnel.
Et si vous le faites, vérifiez bien que vous êtes couvert par l'assurance pour l'usage professionnel (ce qui n'est pas le cas avec les assurances de base).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés